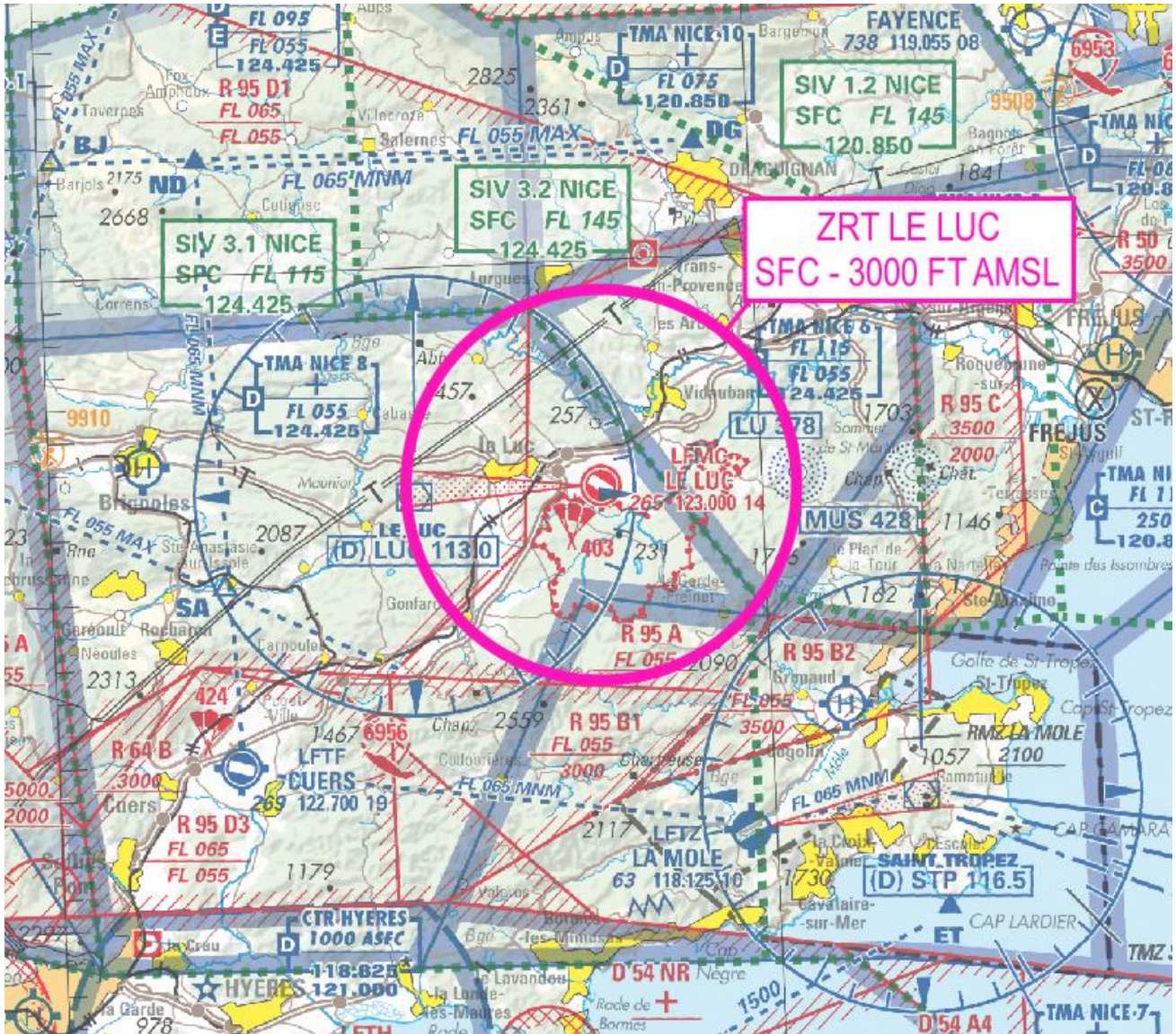


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « LE LUC »

En vigueur : Du 25 avril 2025 au 16 avril 2026

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD : Le Luc le Cannet LFMC

CE SUP AIP PROLONGE LE SUP AIP 044/24



Extrait carte OACI VFR au 1/500 000 - Édition 2023

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense. Contrôle local d'aérodrome.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 25 avril 2025 au 16 avril 2026.

Activable H24

ORGANISME GESTIONNAIRE

LE LUC TWR

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
LE LUC TWR :	123.000 MHz
RAIZ (LE LUC APP) :	122.000 MHz
NICE INFO :	124.425 MHz
NICE APP :	134.475 MHz
STATUT	
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.	
CONDITIONS DE PENETRATION	
Pénétration après contact radio, suivre instructions de LE LUC TWR.	
SERVICES RENDUS	
CAM : Contrôle, information de vol et alerte.	
CAG : Information de vol et alerte.	
LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT LE LUC	
<u>Limites latérales</u>	
Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 43°23'05"N, 006°23'13"E	
<u>Limites verticales</u>	
SFC / 3000 FT AMSL	
DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES	
Les zones LF-R95 restent activables en fonction des besoins du gestionnaire. Les activités aériennes sportives et récréatives présentes dans la ZRT sont maintenues.	
ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'activité:	Pendant l'activité :
COMALAT/ Section espaces aériens Téléphone : 01.73.95.22.81/ 82	LE LUC TWR 123.000 MHz
BE 2 ^e RHC / Escadrille des services d'aérodrome Téléphone : 04.98.11.72.85	